



**S'ALLIER POUR LA PROSPÉRITÉ**

## **Commentaires du Conseil du patronat du Québec**

**sur la Stratégie fédérale de lutte  
contre le tabagisme**

**soumis à Santé Canada**

Octobre 2011

## Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

# Commentaires du Conseil du patronat du Québec

## sur la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme

### soumis à Santé Canada

Octobre 2011

## INTRODUCTION

Le Conseil du patronat est heureux de participer à la consultation sur l'orientation que le gouvernement fédéral est en voie d'adopter concernant la lutte contre le tabagisme au cours des cinq prochaines années. Comme nous le spécifions ci-après en réponse aux questions aux fins d'examen, le Conseil estime que certaines mesures de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) actuelle se sont révélées efficaces pour atteindre les objectifs de santé publique que se fixait le gouvernement fédéral. Par contre, certaines autres mesures ont eu des effets pervers et contre-productifs. On pense notamment au recours excessif à la taxation ou, encore, à l'interdiction presque complète pour les manufacturiers de produits du tabac de se servir des divers moyens de communication auxquels les entreprises ont généralement et légitimement accès dans un contexte de libre marché pour communiquer avec leurs clients. Une des principales conséquences de ces mesures est l'émergence d'un vaste marché de contrebande des produits du tabac qui prive les gouvernements non seulement de revenus très substantiels, mais également, et surtout, d'un vecteur de communication important pour transmettre leurs messages de santé publique aux consommateurs.

D'emblée, il est important de rappeler que le Conseil soutient les objectifs du gouvernement en ce qui touche la réduction des effets nocifs reliés à la fumée du tabac. Il estime, premièrement, que les consommateurs doivent être bien informés des risques reliés à la fumée du tabac et, deuxièmement, encouragés à ne pas commencer à fumer ou à cesser de fumer. Mais cela ne doit pas se faire au prix de renier les règles qui encadrent normalement le fonctionnement d'une société qui prône la libre concurrence et surtout pas en employant des remèdes qui s'avèrent plus néfastes pour la santé de notre société que les maux qu'on tente de soigner.

## **Quels éléments de la Stratégie fédérale actuelle de lutte contre le tabagisme ont donné de bons résultats?**

Des quatre principales interventions décrites dans le document de consultation<sup>1</sup> sur la SFLT qui, selon Santé Canada, ont été couronnées de succès au cours des dix dernières années, « la mise en place d'interdictions concernant la fumée secondaire indirecte » nous apparaît comme étant celle qui a donné des résultats collatéraux probants.

Même si on peut la juger contraire aux libertés individuelles, l'interdiction de fumer dans les lieux publics, intérieurs et fermés, sans ventilation adéquate – et en particulier sur les lieux de travail – semble avoir contribué de façon significative à la réduction du tabagisme, même si elle visait essentiellement à permettre aux non-fumeurs de ne pas être exposés à la fumée de cigarette dans l'air ambiant.

Nous estimons que cette intervention a réalisé son plein potentiel et que, maintenant que les améliorations souhaitées ont été concrétisées, il n'y a plus de lieux additionnels à prohiber, surtout dans les espaces extérieurs quels qu'ils soient.

Par ailleurs, nous reconnaissons que des efforts louables ont été investis dans la lutte contre la contrebande des produits du tabac – tout particulièrement en ce qui a trait aux interventions faites par le gouvernement du Québec. Mais, comme le rappelle le document de consultation lui-même, l'enjeu de la contrebande demeure entier. Il faut continuer à s'attaquer résolument à cette menace et éviter surtout de l'aggraver au moyen d'autres types d'interventions.

## **Y a-t-il des éléments de la SFLT actuelle qui n'ont pas donné de bons résultats ou qui pourraient être améliorés?**

Nous ne savons pas dans quelle mesure l'ajout de mises en garde sur les emballages des produits du tabac a eu de résultats positifs, au fil des ans, pour réduire le tabagisme. Nous savons très bien, par contre, que l'efficacité des divers remèdes repose toujours sur leur dosage. Dans le cas des illustrations et des mises en garde sur les emballages des produits du tabac, il nous apparaît évident que les limites de l'efficacité ont été dépassées.

Notons, en premier lieu, que le document de consultation de Santé Canada ne cite qu'une seule étude perceptuelle pour étayer son affirmation à savoir que : « les études ayant trait à l'utilisation de mise en garde avec des images graphiques démontrent les résultats positifs systématiques en ce qui concerne les changements liés à l'usage du tabac ». Il s'agit d'une étude intitulée *Effects of Modified Packaging through Increasing the Size of Warning on Cigarette Packages*, essentiellement un sondage réalisé par la firme Créatec en 2008.

---

<sup>1</sup> Santé Canada, *Perspectives d'avenir – L'avenir contre la lutte fédérale contre le tabagisme*, 12 septembre 2011.

Une surprise que nous réserve ce sondage est que l'augmentation de 50 % à 75 % de la surface occupée par les illustrations et les mises en garde sur les emballages n'aurait qu'un petit effet (*If the size of current HWMs was increased from 50% to 75%, impact would be statistically significant on many indicators, but small*). Et le seul effet significatif serait pour les répondants d'être davantage convaincus de ne pas fumer ([...] *respondents felt personally more convinced to stay away from smoking*).

Nous quittons par la suite l'univers de la surprise pour pénétrer dans celui de l'émerveillement quand nous apprenons finalement que des illustrations et des mises en garde occupant 100 % de l'emballage auraient pour effet de rendre les paquets de cigarettes moins attrayants (*HWMs with option D made cigarette packages less attractive*)!

Au moins trois constatations peuvent être déduites de ces résultats :

- Premièrement, il nous apparaît évident que plus les emballages de produits du tabac légaux sont rendus répulsifs, plus les produits de contrebande deviennent attrayants.
- Deuxièmement, il y a tout lieu de soupçonner que les illustrations et les messages répulsifs, quelle que soit leur taille, sont susceptibles de créer un « effet de déni », tout particulièrement sur les gros fumeurs et que, par conséquent, ils ne découragent pas nécessairement la consommation, même si on en augmente constamment la surface.
- Finalement, nous estimons que cette véritable « expropriation » des emballages des produits du tabac qui s'effectue graduellement par l'introduction d'illustrations frappantes et de mises en garde toujours plus importantes risque d'avoir des effets nettement dommageables sur la concurrence au Canada.

Sans nécessairement avoir d'impact sur le taux de consommation des produits du tabac ou sur la décision de fumer ou non, la présentation visuelle sur les emballages fait partie des éléments qui peuvent avoir une influence sur le choix des consommateurs entre les diverses marques disponibles sur le marché, sans pour autant avoir l'effet d'augmenter ce marché. Même s'il y a moins de fumeurs au Canada, les manufacturiers de produits du tabac devraient conserver néanmoins le droit de se concurrencer pour gagner des parts du marché restant. Rien ne justifie de prendre des mesures qui les empêchent pratiquement de différencier leurs produits de ceux de la concurrence. En enlevant aux manufacturiers la possibilité de communiquer toute information sur la valeur ajoutée relative à leur produit, le prix devient le seul différenciateur pour les consommateurs. Et, par voie de conséquence, plus s'accroît l'attrait des produits de contrebande compte tenu du prix très élevé des produits légaux.

Nous estimons par ailleurs que le niveau de taxation des produits du tabac est devenu beaucoup trop élevé, ce qui risque de rendre contre-productive l'utilisation stratégique de la taxation prônée par Santé Canada. Lorsque le prix taxé devient trop élevé, le produit de contrebande devient une solution acceptable pour de nombreuses personnes, surtout si les

conséquences de la non-conformité à la loi sont minimales, sur un plan relatif, et que les produits de contrebande sont très facilement accessibles.

Voici l'extrait d'un article paru en 2009 sur le portail de Radio-Canada<sup>2</sup> : « Dans le village de Kanesatake, près de Montréal, on compte une trentaine de cabanes où on peut se procurer des cigarettes amérindiennes à bas prix, sans déboursier de taxes, donc illégalement aux yeux des gouvernements. Les acheteurs de tabac de contrebande viennent y trouver des aubaines. Monique affirme économiser ainsi plus de 2 000 \$ par année. " C'est ma façon à moi de protester contre l'impôt que je trouve épouvantable ", dit-elle. »

Cet extrait illustre bien le fait qu'au-delà d'un certain point de rupture en matière de prix — qui a déjà été largement dépassé depuis longtemps —, les citoyens estiment que les gouvernements brisent une sorte de contrat social, initiative carrément exagérée qui les justifie de désobéir à la loi en se procurant des produits illégaux. L'introduction possible d'un emballage générique — sans plus de distinction de marque, garantie de qualité et indice de valeur ajoutée par rapport aux produits de contrebande — ne ferait rien pour redresser la situation. Et tant que les risques entourant la production, la distribution et surtout la consommation de produits de contrebande demeureront plutôt minimales, la disparition du problème de la contrebande deviendra pratiquement impossible.

### **Quelle devrait être l'orientation du gouvernement fédéral en ce qui concerne la lutte contre le tabagisme au cours des cinq prochaines années?**

Nous croyons qu'il est justifié et souhaitable d'investir des moyens importants dans les campagnes d'information et de sensibilisation visant à faire en sorte que les gens ne commencent pas à fumer ou cessent de le faire. D'après un sondage<sup>3</sup> réalisé conjointement à l'été 2011 par le Conseil du patronat du Québec et la Fédération des chambres de commerce du Québec, nous apprenons d'ailleurs que les Québécois jugent plus efficace et valorisent davantage l'utilisation de ce type d'approche informative pour décourager la consommation de produits jugés néfastes pour la santé que le recours, notamment, à des photos choquantes ou provocantes sur les emballages de ces produits.

Nous sommes d'opinion en outre que si un produit est vendu légalement et encadré de façon très substantielle sur le plan de la production, de la vente et de la promotion comme le sont les produits du tabac, il est inacceptable d'empêcher les entreprises de se démarquer les unes des autres, surtout dans un contexte où le marché n'augmentera pas, mais déclinera de toute façon.

Plutôt que d'encourager la contrebande par une trop grande taxation et une expropriation progressive des emballages (et des marques) qui mènera éventuellement à l'imposition

---

<sup>2</sup> <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/05/28/002-contrebande-tabac-autochtones.shtml>

<sup>3</sup> Enquête sur les initiatives gouvernementales en matière de consommation de produits et services, Zins Beauchesne et associés, septembre 2011. Non encore publié.

d'emballages génériques, il est essentiel que le gouvernement mette tout en œuvre pour éradiquer ce phénomène. Et tout progrès dans sa lutte contre la contrebande ne devrait pas l'inciter à augmenter à nouveau les taxes, car ce serait relancer un processus dont nous connaissons déjà les conséquences sur la réémergence de ces activités illégales.

Il est important de souligner également que les principaux problèmes de santé liés au tabagisme sont causés essentiellement par la fumée du tabac. Soucieux de protéger la santé des Canadiens, le gouvernement fédéral devrait mettre en place une réglementation modulée permettant une meilleure communication relative aux produits qui sont consommés sans fumée ou sans ingestion, ou dont les émanations sont traitées pour en réduire les effets nuisibles.

Selon le Conseil du patronat, la lutte contre les effets nocifs de la fumée du tabac doit se faire dans le cadre d'une logique qui n'enfreint pas les règles ou les valeurs fondamentales de notre société telles que les droits individuels, le respect de la propriété intellectuelle, la liberté d'expression commerciale ou la libre concurrence. Il existe d'ailleurs un danger certain que le modèle d'intervention développé et mis en place pour s'attaquer à ces effets s'applique bientôt à la consommation d'une foule d'autres produits ou à divers comportements. Nous en voyons déjà les signes avant-coureurs.

Les gouvernements eux-mêmes font une promotion intense de différents produits d'alcool et de jeux de hasard, qui présentent indéniablement des risques pour la santé publique, en invoquant le principe de la liberté de choix des adultes bien renseignés. Le même principe devrait s'appliquer dans la conception de la prochaine stratégie que le gouvernement fédéral veut mettre en œuvre pour lutter contre la fumée reliée au tabagisme.